



## LE CONTRÔLE PARENTAL

## CONTRÔLE PARENTAL = ENCADREMENT + AUTORISATION

L'encadrement fait référence aux règles familiales, fixées par le parent, qui assurent une supervision étroite des comportements et tâches scolaires de son adolescent.

Afin que votre adolescent se sente encadré, il est souhaitable de :

- Fixer des règles, si possible suite à une entente avec votre adolescent, et exiger qu'elles soient respectées;
- Savoir comment votre adolescent se comporte à l'école;
- Exiger que votre adolescent fasse ses travaux scolaires chaque jour;
- Réglementer clairement l'usage de l'ordinateur ou des consoles de jeux (internet, chat, jeux vidéo, etc.).

L'autorisation renvoie au consentement parental que l'adolescent doit obtenir avant de pouvoir participer à certaines activités.

Afin que votre adolescent sente qu'il a besoin de votre autorisation pour pouvoir participer à certaines activités, il est souhaitable d'exiger :

- Que votre adolescent vous demande votre autorisation pour sortir le soir durant les jours d'école;
- Que votre adolescent vous dise avec qui il sort, quand il sort tard;
- Que votre adolescent vous demande votre autorisation avant de planifier une sortie avec ses amis le samedi soir;
- Que votre adolescent vous téléphone, quand il reste tard dehors;
- Que votre adolescent vous demande votre autorisation avant d'aller chez un ami (une amie).